



ARRETE N° 2025/686
PORTANT DELEGATION DE FONCTION
A M. BRUNEL Jean-François– Conseiller Municipal

Le Maire de la Commune d'Auchel

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-18,

Vu le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Municipal en date du 29 avril 2025, constatant l'élection de Monsieur BRUNEL Jean-François en qualité de Conseiller Municipal,

Considérant que les Adjoints sont tous titulaires d'une délégation,

Considérant que pour permettre une bonne administration de l'activité communale, il convient de donner délégation à Monsieur BRUNEL Jean-François, Conseiller Municipal,

ARRETE

Article 1er : En application de l'article L 2122-18 du code général des collectivités territoriales, Monsieur BRUNEL Jean-François, Conseiller Municipal est délégué pour intervenir dans les domaines de l'animation par la gestion et l'organisation des animations populaires du Centre-Ville et du Bois de Saint-Pierre.

Il sera en charge des questions relatives à :

- La gestion et l'organisation des animations populaires du Centre-Ville et le Bois de Saint-Pierre en lien avec les services communaux et les associations,
- Promotion et développement des animations populaires du Centre-Ville et du Bois de Saint-Pierre,
- Soutien à l'organisation matérielle des manifestations populaires organisées par la Ville au Centre-Ville et au Bois de Saint-Pierre,

Article 2 : Cette délégation ne porte que sur la préparation et le suivi des dossiers des matières déléguées.

Article 3 : Le présent arrêté sera transcrit au registre des arrêtés de la mairie et copie en sera adressée à M. le Préfet ainsi qu'à Monsieur le receveur municipal.

Fait à Auchel, le 26 mai 2025

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Notification faite le 2 Juin 2025
Signature du Conseiller Municipal

Brune



Le Maire,

N. Carre
N. CARRE

Accusé de réception en préfecture
062-216200485-20250526-ARR2025-686-AI
Date de télétransmission : 06/06/2025
Date de réception préfecture : 06/06/2025